

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE (Arrivé à 18H47), Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT (Départ à 19H30), Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU (Arrivée à 18H45), Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN (En visioconférence), Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Blanche ROUX à Gaston CHASSAIN
Pascal BUSSIERE à Chantal BOUTHINAUD
Régis MISSOU à Julien MORIN
Martine LEPETIT (Départ à 19H30) à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Blanche ROUX, Pascal BUSSIERE, Régis MISSOU

Secrétaire de séance : Madame Claudette COULAUD

N°2022/D/031 - **Objet** : **Signature d'une convention d'éco-pâturage avec Limoges Métropole pour la gestion de parcelles communales et d'une convention avec l'éleveur**

Monsieur Nicolas Balot expose aux membres du Conseil municipal la volonté de la commune de participer à la diminution de son impact environnemental, dans une démarche de réduction de son empreinte carbone au travers d'une gestion différenciée de ses espaces verts initiée en 2021.

La municipalité souhaite mettre en œuvre une gestion éco-pastorale sur le site des jardins familiaux (environ 1.5 ha d'espaces verts).

Le pâturage de cet espace consistera à faire paître des animaux herbivores, méthode alternative à l'entretien mécanique des espaces paysagers clos. Un éleveur doit être recherché par la commune et une convention doit être conclue entre ces 2 parties.

Cette convention a pour objet de définir l'engagement des 2 parties et de fixer leur participation financière respective.

Limoges métropole accompagne les communes de son territoire qui veulent mettre en œuvre cette gestion et s'engage à réaliser les aménagements nécessaires à ce projet notamment par la pose des clôtures, du portail d'accès et des abreuvoirs.

Cet aménagement dont le coût est estimé à environ 14 500€HT serait pris en charge par Limoges métropole à hauteur de 67%, et le reste à charge par la commune qui sera propriétaire des installations.

Cela nécessite la signature d'une convention d'éco pâturage pour la gestion de parcelles communales avec l'EPCI, définissant là aussi l'engagement des 2 parties et la fixation de leur participation financière.

Le Conseil municipal, par son vote, atteste de sa volonté d'engager la commune dans une démarche de gestion durable de ses espaces naturels.

Le projet de convention a pour objet de définir l'engagement des 2 parties et de fixer leur participation financière respective.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Balot et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'éco-pâturage avec Limoges Métropole ainsi que la convention avec l'éleveur,

- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 31 mars



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.